

## DÉLIBÉRATION N° DEL-24-003

### Recrutement sur postes spécifiques

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.  
Séance du 7 février 2024

Le 7 février de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni en visioconférence.

#### PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9  
Présents : 9  
Absent : 0  
Procuration : 0  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

#### Présents :

##### *Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

##### *Représentant de l'Etat :*

- M. Frédéric Bourdin

##### *Personnalité qualifiée :*

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

#### Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.  
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

Suite à la vacance de plusieurs postes au sein de l'établissement public du Capitole et compte tenu de la spécificité des missions confiées sur ces postes, il est envisagé de procéder à des recrutements sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les contrats proposés pour les postes vacants listés en annexe seront d'une durée d'un à trois ans. Les rémunérations mensuelles brutes seront fixées en fonction du niveau de compétences et de l'expérience des candidats ou candidates, à un montant calculé sur la base d'un indice majoré suivant la fourchette indiquée. Cette rémunération sera assortie du régime indemnitaire afférent à leurs grades et fonctions, dès lors que les candidats ou candidates rempliront les conditions précisées dans les délibérations relatives au régime indemnitaire.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à recruter sur les postes mentionnés en annexe.

### **Article 2 :**

D'approuver les conditions de rémunération fixées pour chaque poste, sur la base desquelles sera établi le contrat d'engagement.

### **Article 3 :**

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 12 pour les exercices financiers à venir. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'Etablissement public du Capitole.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024 S<sup>2</sup>LO

ID : 031-200099042-20240207-DEL24003-DE

**Résultat du vote :**

**POUR : 9**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ABSENT :**

**NON PARTICIPATION AU VOTE :**

Reçu en Préfecture le : 09/02/2024

Publié par affichage le : 09/02/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Président de séance,  
Francis Grass

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 031-200099042-20240207-DEL24003-DE

S<sup>2</sup>LO

**DEL-24-003 – ANNEXE 1 : Liste des postes spécifiques vacants sur lesquels des recrutements sont envisagés**

<b>Poste(s) vacant(s)</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Indice Majoré minimum</b>	<b>Indice Majoré maximum</b>
Pianiste du ballet	1	Spécifique culturel catégorie B	528	659
Chef de chant	1	Spécifique culturel catégorie A	600	802